

FAIT au Caire le Sixième jour de novembre 1978 en deux exemplaires en langues anglaise et française.

TEXTILES

Protocol extending the Arrangement regarding International Trade in Textiles

Done at Geneva, December 14, 1977

Entered into force January 1, 1978

Canada's Instrument of Ratification deposited October 16, 1978

In force for Canada December 28, 1978

LE MUSÉE ÉGYPTIEN, LE CAIRE

LES MUSÉES NATIONAUX DU CANADA

TEXTILES

Protocole portant Prolongation de l'Arrangement concernant le commerce international des textiles

Fait à Genève le 14 décembre 1977

En vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1978

L'Instrument d'acceptation du Canada a été déposé le 14 octobre 1978

En vigueur pour le Canada le 28 décembre 1978

Le présent Protocole a été signé en deux exemplaires en langues anglaise et française, un exemplaire en chaque langue étant déposé au Secrétariat général de l'Organisation mondiale du Commerce.

En témoignage de quoi, les signataires ont apposé leurs signatures et sceaux sur les deux exemplaires.